

PROGRAMME DE COOPERATION CULTURELLE ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN
ET LE GOUVERNEMENT ITALIEN POUR LA PERIODE 1985-1987

Le Gouvernement italien et le Gouvernement canadien, désireux d'intensifier leur coopération culturelle et de contribuer ainsi à renforcer les liens culturels et d'amitié qui unissent le peuple italien au peuple canadien, ont établi, conformément à l'article XVI de l'Accord de coopération culturelle italo-canadienne du 17 mai 1984, le programme d'échanges suivant pour la période 1985-1987.

Les deux Parties informent qu'au bénéfice des organismes intéressés a été distribué et demeure disponible auprès des Ministères italiens des Affaires étrangères, des Beni Culturali, du Tourisme et du Spectacle et de l'Instruction publique, un cahier d'information présenté par la Partie canadienne qui a constitué un utile document de travail.

I. Enseignement des langues et des cultures des deux pays.

Article 1

Les deux Parties feront de leur mieux pour favoriser le développement et le renforcement de l'enseignement des langues et des cultures respectives dans les deux Pays.

A ce propos, la Partie italienne prend note avec plaisir des objectifs poursuivis du côté canadien dans le cadre de la politique du multiculturalisme, qui a eu pour conséquence une attitude plus ouverte à l'égard de la culture et de la langue italiennes au bénéfice de tout le Peuple canadien.

La Partie italienne se félicite du renforcement du programme d'enseignement italien dans les écoles élémentaires et secondaires, et en particulier l'Ontario Heritage program et du programme d'enseignement des langues d'origine du Québec ainsi que des autres initiatives analogues qui pourraient intéresser d'autres provinces canadiennes.

A cette fin, la Partie italienne se déclare disposée à collaborer avec les paliers fédéral et provinciaux dans le but d'atteindre les objectifs prévus par cette politique, en réalisant des initiatives susceptibles de tenir à jour les professeurs canadiens d'italien, en organisant des séminaires auprès des instituts universitaires appropriés en Italie.